



PREFET DE LA REGION GUYANE

Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales

Accords de GUYANE – Relevés de décisions

Document préparatoire au comité de suivi de la thématique “Tourisme”

Jeudi 19 avril 2018 – 14h30 à 16h30

Préfecture de la Guyane – Salle Félix Eboué

Étaient présents :

- Philippe LOOS, SGAR
- Marie-José GAUTHIER, SGAR / CVEDP
- Joana GIRARD, SGAR
- Didier RENARD, DEAL
- Didier BIRONNEAU, Atout France
- Myriam HIERSON, DIECCTE
- François DU BOULAY, Président du Club des Hôteliers de Guyane
- Hélène PAUL, Vice-présidente du Club des Hôteliers de Guyane
- Linda DONATIEN, CCIG / Assistance au Club des Hôteliers de Guyane
- Alex MADELEINE, Conseiller Territorial, Président du Comité du Tourisme
- Alex BATHILDE, Comité du tourisme de Guyane
- Yannick HUYGHUES-DESPOINTES, CTG

Pièces jointes :

- Support de la présentation de l'avancement du Plan de communication exceptionnel - ATOUT France
- Guide de présentation de l'Autorisation d'occupation Temporaire du domaine public fluvial - DEAL

En préambule, Philippe LOOS, SGAR au sein de la Préfecture de Guyane, rappelle le cadre de cette réunion, dont l'objectif est d'évoquer les mesures contenues dans le relevé de décisions du secteur “Tourisme”, signé par la ministre des outre-mers, afin d'en suivre l'application et les évolutions.

Examen conjoint des mesures du relevé de décisions, joint en annexe :

- **Mise en place d'un plan de communication exceptionnel**

ATOUT France a présenté un point d'avancement détaillé du plan de communication en cours de déploiement (cf. Support PowerPoint annexé au présent compte-rendu). Ce plan devrait se conclure, d'ici à janvier 2019, avec la création d'un guide du routard spécifique à la Guyane ainsi qu'une mise à jour de la destination sur le site internet du guide du routard.

Parmi les points d'avancement notables, ATOUT France évoque le lancement du site Internet dédié à la promotion de la destination : <https://decouvrir.guyane-amazone.fr/>

Le Club des hôteliers se félicite de cette démarche dont il avait été l'initiateur lors de la rédaction des Accords de Guyane.

Le club précise qu'il aurait souhaité que soit mise en œuvre une conférence de presse officielle pour le lancement de cette communication digitale, avec un intervenant du Ministère des Outre-mer. Enfin, le club

souhaite être associé à cette conférence.

La Ministre des Outre-mer devrait se déplacer en Guyane entre fin mai et début juin. Il serait intéressant que son cabinet prévoit d'organiser une séquence à ce moment-là.

Action à mener : le SGAR émet cette proposition auprès du cabinet de la Ministre.

Le Club des hôteliers indique qu'il souhaite avoir accès et bénéficier des éléments de la campagne (visuels notamment). Ces éléments seraient ainsi cogérer par le Club des hôteliers et le Comité du Tourisme de la Guyane. Il rajoute que cet élément est prévu par la convention, ce que confirme Atout France qui complète ces propos en précisant que, l'ensemble du contenu de la campagne n'étant pas la propriété d'Atout France, il conviendrait de rédiger une convention classique dédiée à la gestion des droits.

Action à mener et échéance : échanges entre Atout France, le CTG et le Club des hôteliers d'ici à la fin de l'année 2018 quant aux modalités conventionnelles de mise à disposition des éléments à l'issue de la campagne

• **Levée des freins à l'entrée des touristes, mise en place des mesures dérogatoires pour les croisiéristes ; demande d'application effective des arrêtés interministériels sur les visas de tourisme :**

Tel qu'indiqué lors du précédent comité de suivi, des assouplissements ont été obtenus pour les touristes en provenance du Brésil (dispense de visas pour les passagers en escale courte). D'autres sont en discussion avec les autres pays de la zone, notamment le Surinam. Le précédent compte-rendu indiquait que des actions d'information auprès des professionnels brésiliens seraient envisagées ainsi que des rencontres avec les agences réceptives de Guyane.

La CCIRG organise une mission prospective à Bélem entre le 23 et le 25 avril 2018. Ce déplacement sera l'occasion de rencontrer l'association des agences de voyage brésiliennes à Bélem.

La Chambre a sollicité la Préfecture afin que soit présenté le dispositif de dispense de visas pour les séjours de moins de 15 jours. La cellule coopération de la Préfecture prendra l'attache du consulat à Bélem pour présenter le dispositif.

Par ailleurs, la CCIRG prévoit, en juin 2018, d'autres rencontres, à Cayenne, entre les agences de voyage guyanaises et brésiliennes, afin que soient éventuellement mises en œuvre des contractualisations entre agences brésiliennes et françaises.

Le Club des hôteliers indique qu'il est indispensable que les mesures mises en œuvre pour les clients brésiliens soient déclinées pour les Surinamais. L'une des problématiques est liée aux autorisations de circulation des grands bus. Mais, si des autorisations de circulation pouvaient être débloquées pour les bus de moindre envergure (bus de 9 places notamment), cela constituerait une réelle avancée.

Action à mener : la CCI organise dès que possible une réunion sur ce sujet

Action à mener : sur la question des transports de touristes, organisation d'une réunion croisée entre le comité thématique transport et le comité thématique tourisme

Concernant l'obligation de vaccination contre la fièvre jaune, le Club des hôteliers a contacté l'ARS qui s'est dite favorable à ce que ce vaccin ne soit plus obligatoire pour les séjours d'une durée inférieure à 5 jours.

Action à mener : Le Club des hôteliers prend l'attache de l'ARS pour savoir où en est ce point et quelles sont les prochaines étapes

• **Suppression de la taxe surcharge carburants**

Pour rappel, cette taxe relève d'une base commerciale qui dépend de chaque compagnie aérienne, sur laquelle il n'existe pas de moyen réglementaire d'agir. La Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC), saisie par le MOM, devait étudier le sujet dans un rapport spécial (lettre ministre du 13/04/17). Un retour sur ce rapport et ses préconisations est attendu.

Les hôteliers font part de leur mécontentement sur ce sujet.

Action à mener et échéance : les services de l'État en local reviendront vers le Club des hôteliers d'ici à la fin mai afin d'indiquer où en est le traitement de ce dossier

Par ailleurs, le Club des hôteliers souhaite que la CTG puisse solliciter des compagnies low cost.

- **Création d'un lycée hôtelier et des métiers de bouche en Guyane, seul DOM à ne pas disposer d'une telle structure**

Le Club des hôteliers rappelle que le secteur du tourisme représente 11 % du PIB de la Guyane. Chaque année, l'étude BMO indique que les secteurs les plus en tension sont ceux de l'hôtellerie et la restauration. Le lycée hôtelier donnerait aux jeunes l'opportunité d'apprendre un métier. Aujourd'hui, l'offre de formation existante mériterait d'être améliorée avec des infrastructures de qualité. Par ailleurs, il conviendrait de travailler sur l'attractivité de ces métiers.

Ce lycée a été entériné par la CTG. Maintenant, la question du matériel qui y sera affecté est majeure.

Demain matin, 20 avril 2018, se tiendra une réunion à ce propos dans le cadre des journées Goût et Saveurs 2018 organisées par la Collectivité Territoriale de Guyane. Il conviendra de rester en alerte sur les échanges qui se tiendront.

NB : Une fiche projet pour un lycée hôtelier en Guyane a été déposée dans le cadre des Assises des Outre-mer.

- **Adaptation au contexte guyanais des modalités d'instructions des demandes d'AOT pour les investissements publics et privés :**

Le 15 mars dernier, la DEAL a adressé un courrier de relance au Club des hôteliers afin d'indiquer qu'une rencontre leur a déjà été proposée suite au comité de suivi du 17 août 2017, afin d'échanger sur les dossiers d'autorisation d'occupation temporaire. Aucune réponse n'a été enregistrée.

Le Club indique qu'il n'a pas reçu ce courrier ; une nouvelle transmission sera faite par la DEAL

Action à mener : renvoi du courrier au Club des hôteliers par la DEAL

Les socioprofessionnels avaient sollicité plus de souplesse quant à l'obtention des AOT. Pour répondre à cette demande, la DEAL a produit un [guide de présentation de l'Autorisation d'occupation Temporaire du domaine public fuvial](#) disponible en ligne et joint au présent compte-rendu.

- **Points hors accord évoqués en séance**

- ◆ Statut de la route de Petit-Saut que les professionnels du tourisme souhaiteraient voir ouverte aux activités touristiques. Dossier en discussion entre EDF, l'État et la CTG depuis 2015.

Une fiche projet a été déposée dans le cadre des Assises par la CTG en partenariat avec l'ADPS et EDF. Des rencontres devraient être montées sur ce point dans les semaines à venir.

- ◆ Les professionnels du tourisme souhaiteraient qu'un comité stratégique pour le Tourisme soit mis en œuvre en Guyane à l'instar de ceux qui existent aux Antilles et à la Réunion, avec un pilotage par Monsieur le Préfet. Cette instance permettrait d'aborder les enjeux et problématiques de la filière.